

Agriculture biologique

Des ratés dans l'écosystème

• La filière peine à déployer son contrat-programme

• Déficit de ressources humaines et financières

• L'interprofession fédère à peine le cinquième des opérateurs

AUTRES temps, autres mœurs. Consommer sain est le credo qui force désormais les habitudes alimentaires. Un concept porté, bien évidemment, par la filière marocaine de l'agriculture biologique. Et l'engouement qu'il suscite partout dans le monde est sans commune mesure. Le marché est évalué à 92 milliards de dollars en 2018 avec une croissance à deux chiffres. La superficie cultivée en produits bio s'élève à 70 millions d'hectares, soit à peine 1,4% de la surface agricole mondiale. C'est dire l'ampleur des marges de progrès qui restent à réaliser.

Le Maroc n'échappe pas à la tendance. Toutes proportions gardées, le pays a développé un secteur de production biologique fort diversifié: cultures maraîchères, olivier, agrumes, grenadier, avocatier, céréales, légumineuses, menthe, verveine, plantes aromatiques et médicinales, produits de l'arganier. Sans oublier les produits transformés dont les volumes à l'export ne cessent de se développer (voir infographie ci-contre). La liste s'allonge également aux viandes (rouges et blanches), miel et produits laitiers. Mais ce n'est pas encore la vitesse de croisière. Bien au contraire, l'interprofession n'hésite pas à tirer la sonnette d'alarme quant au risque de voir l'élan de la filière s'estomper à plus ou moins forte échéance.

C'est en substance le message véhiculé lors de la journée de réflexion organisée vendredi dernier par la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'agriculture biologique (Fimabio). En clair, «l'interprofession peine à déployer son contrat-programme», soulignent les opérateurs. En cause, le manque de moyens financiers, est-il précisé. C'est la source de toutes les contraintes rencontrées par les opérateurs au triple niveau de la production, la logistique et l'export.

Cette autonomie financière s'explique, pour l'essentiel, par le déficit des contributions des membres. Sur les 300 opérateurs recensés, la Fimabio n'en fédère qu'une soixantaine dont la

moitié s'acquitte réellement de sa cotisation. D'où le déficit d'encadrement propre à l'interprofession. «Jusqu'à présent, toutes les actions menées sont le

fait du volontariat de certains membres», révèle Driss El Jamili, vice-président de l'interprofession.

La profession mise sur la certification et le négoce			
Actions	Investissements (en millions de DH)		
	Part de la profession	Part de l'Etat	Total
Recherche-développement	30	40	70
Encadrement-formation	25	35	60
Appui à la mise à niveau de la profession	5	20	25
Investissements	256	125	381
- Coût de certification (filieres végétales)	158	83	241
- Coût de certification (filieres animales)	98	42	140
Amélioration des conditions de commercialisation	519	66	585
- Etude de marché	4	6	10
- Aide aux exportations	500	50	550
- Actions de promotion	15	10	25
Total	835	286	1.121

Source: Ministère de l'Agriculture

Le coût de la certification est jugé trop élevé. Le contrat-programme l'estime à 381 millions de DH pour atteindre une superficie totale certifiée de 40.000 ha à terme

fait du volontariat de certains membres», révèle Driss El Jamili, vice-président de l'interprofession.

percée puisque la production a doublé en moins de 5 années et le marché local consomme désormais plus de 60.000

Les normes du bio

L'AGRICULTURE biologique est un mode de production et de transformation respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité. Les aliments bio sont produits à partir d'ingrédients sans produits chimiques de synthèse et sans OGM (organisme génétiquement modifié). Ils ne contiennent ni additifs de goût, ni colorants, ni arômes chimiques de synthèse.

Le mode d'élevage biologique est fondé sur le respect du bien-être animal. Les animaux disposent obligatoirement d'un accès au plein air et d'espace. Ils sont nourris avec des aliments bio principalement issus de la ferme et sont soignés en priorité avec des médecines douces. Les principes de base demeurent la certification et le contrôle. □

Pourtant le contrat-programme a prévu un montant de 25 millions de DH pour la mise à niveau de l'interprofession dont 20 millions à la charge de l'Etat (voir infographie).

Les superficies cultivées et certifiées bio en agriculture biologique sont estimées actuellement à 8.566 ha pour une production de l'ordre de 80.000 tonnes dont 18.000 sont exportées. S'ajoute aussi une superficie de cultures spontanées évaluées à 180.400 ha. Elles

tonnes. Plusieurs enseignes ont ouvert dans les principales villes du Royaume et la distribution directe s'active à longueur d'année.

Chaque semaine, des opérateurs proposent des paniers de fruits et légumes de 10 à 15 kilos à des prix variant entre 150 et 200 DH selon le poids. Des prix qui peuvent augmenter du tiers, voire plus, avec le rajout des viandes ou du fromage. Seul bémol, les prix jugés trop onéreux par rapport au pouvoir d'achat

des Marocains. Un rapport du simple au triple, voire plus. Mais pour les professionnels, les prix pratiqués se justifient amplement. D'abord, le mode de production bio se traduit par des rendements réduits de moitié par rapport à l'agriculture conventionnelle, faute de recours aux fertilisants chimiques. Ensuite, le coût de la certification et le délai de reconversion des terres se traduisent à la fois par des charges supplémentaires et un manque à gagner.

Aujourd'hui, les professionnels veulent aller de l'avant. Avec à la clé la mobilisation de leur interprofession pour la mise en exécution du contrat-programme signé avec le gouvernement, il y a plus de six ans. La seule association marocaine de la filière des productions biologiques (Amabio) s'est ralliée les deux autres professions, l'une opérant dans la valorisation, l'autre dans l'export. Ce qui a donné lieu à la création de Fimabio.

L'objectif affiché est d'exploiter au moins une partie de l'énorme potentiel dont dispose le pays. La profession estime les superficies à mener en mode bio de l'ordre de 625.000 ha. C'est le cas des cultures et plantes spontanées, mais aussi de milliers de micro-exploitations qui pratiquent l'agriculture naturelle, faute de moyens pour s'offrir des intrants et produits chimiques de protection des plantes. «Un gros gisement de production et de revenus pour les petits agriculteurs», constatent les professionnels.

Pour le moment, l'interprofession considère qu'il y a deux leviers de croissance qu'il faut mettre à contribution. D'abord, la certification des superficies conduites actuellement en mode biologique, mais qui ne sont pas certifiées. En cause, le coût trop élevé pour les petits producteurs. Le contrat-programme l'estime à 381 millions de DH pour atteindre une superficie totale certifiée de 40.000 ha à terme. L'autre levier tient à la reconversion des productions conventionnelles qui sont faciles à réusir techniquement et pour lesquelles il existe un intérêt commercial.

Selon l'interprofession, «l'impact socioéconomique attendu est très significatif, notamment en termes d'amélioration des revenus des agriculteurs et des exportations». Les objectifs ciblés se résument en la réalisation de 400.000 tonnes en production végétale et 8.500 de produits d'origine animale.

Ce qui permettrait la création de 35.000 emplois et l'export de 60.000 tonnes pour un chiffre d'affaires de 800 millions de DH. □

A. G.
◆◆◆

Le pari de la mise à niveau de la filière

• L'export handicapé par le déficit de la logistique

• Défaut des intrants et équipements spécifiques

CONTRAINTES à la pelle. La filière de l'agriculture biologique, ce fleuron du secteur primaire, en dénombre à tous les étages. Et pour les lever, l'interprofession fait appel à plus d'aide de l'Etat. Ceci, faute de moyens financiers propres qu'elle n'arrive pas à drainer par les contributions des membres. Ceux-ci sont au nombre de 66 adhérents pour une filière qui compte 300 opérateurs.

Les freins listés par l'interprofession se situent à divers niveaux. A commencer par le déficit de la logistique, aussi bien à l'export que sur le marché local. Ce déficit se manifeste à travers l'absence de stations de conditionnement certifiées bio. Il y a aussi le manque d'intrants et d'équipements spécifiques. En particulier les semences, les fertili-

Répartition des superficies par région, cultivées et spontanées (en hectares, année 2018)				
Région	Cultivées	Spontanées	En conversion	Total
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	933,49	2.635	387,19	3.955,68
L'Oriental	394,28	45.405,5	0	45.799,78
Fès-Meknès	550,91	105.794	152,25	106.497,16
Rabat-Salé-Kénitra	1.288,48	3.386,15 Dont 3.056 (aquaculture algue marine)	164,73	4.839,36
Béni-Mellal-Khenifra	84,5	695	77,5	857
Casablanca-Settat	1.216,04	35.064,5*	392,47	36.673,01
Marrakech-Safi	1.383,93	54.088	43,75	55.515,68
Drâa-Tafilalet	345,58	1.325	2	1.672,58
Souss-Massa	470,48	34.475	32,28	34.977,76
Guelmim-Oud Noun	400	450	0	850
Total	10.123,69	280.262,15	1.252,17	291.638,01

*Société qui exploite des plantes spontanées dans d'autres régions

Source Fimabio

Les professionnels estiment la superficie «certifiée bio» à 291.000 ha. De fait, il s'agit beaucoup plus de cultures spontanées qui ne reçoivent pas de traitement chimique. Elles sont essentiellement constituées de plantes aromatiques et médicinales ainsi que de l'arganier. Par contre, la superficie réellement certifiée bio s'élève à 8.566 ha

sants et les produits de traitement. Le tout bio, bien évidemment.

De plus, l'étroitesse du marché local est doublée du difficile accès à l'export.

Le problème de gestion des risques de contamination (environnement, visiteurs, transport, emballage, conditionnement, insectes...) et aussi cité.

De même, le manque de personnel qualifié bio n'est pas pour arranger les choses, dénoncent les professionnels. A

fertilité des sols et assurer un système de production approprié.

Pour soutenir l'export, les professionnels demandent une subvention par tonne exportée ainsi que la prise en charge d'une partie des frais de participation aux salons étrangers. Avec

12 fermes pilotes en chantier

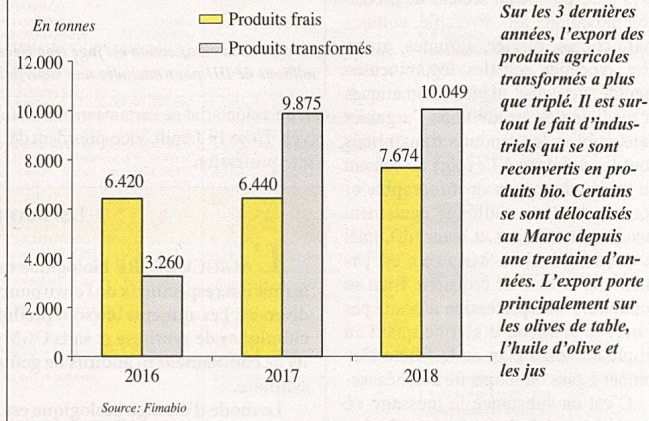
POUR initier et renforcer l'encadrement de ses membres, Fimabio a fait appel à la coopération suisse. Celle-ci se manifeste par l'appui à la formation via le renforcement d'un réseau de fermes pilotes. Appartenant à des membres structurés et outillés en personnel qualifié, ces fermes accueillent des coopératives et petits agriculteurs. Des ateliers d'accompagnement à la création de groupements professionnels sont également organisés.

L'objectif est de mettre en place une douzaine de fermes. Elles doivent servir de plateformes régionales de prestation de service de formation, d'encadrement, de recherche et de transfert technologique.

Pour le moment, quatre coopératives sont inscrites au programme.

Fimabio planche également sur un projet d'intégration de la filière oléicole à Marrakech. Elle projette par ailleurs de réaliser des projets de partenariat avec les acteurs locaux ciblant la valorisation de la ferme pilote dans les plans régionaux de développement local. □

Montée en gamme des produits transformés



tel point qu'il n'y a pas d'interlocuteur dédié au niveau de la tutelle. Une direction spécifique à l'agriculture biologique fait toujours défaut bien que la filière a signé son contrat-programme et affiche l'ambition de performances à la hauteur des perspectives prometteuses que recèle le potentiel biologique à travers le monde.

La filière est également confrontée au problème du foncier. Selon la Fédération interprofessionnelle marocaine de l'agriculture biologique, il est difficile de trouver des terres vierges favorables. Les délais de location proposés sont aussi assez courts pour investir dans la

également à la clé la simplification et l'adaptation des procédures de contrôle appliquées par l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires et l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations.

Dans le pipe également, la demande d'une subvention pour réduire les coûts de production. A cet effet, l'interprofession réclame la suppression de la TVA sur les intrants ainsi que l'instauration d'un soutien pour le matériel spécifique. De préférence une prime à l'hectare cultivé. □

A.G.